

Ceci est un modèle d'une lettre qui est le résultat d'une **initiative citoyenne portée par la jeunesse de la vallée d'Argelès-Gazost**. Cette lettre demande aux pouvoirs publics l'effacement des tags anti-ours de la vallée et de ses environs. La lettre ne porte ni un message «pro-ours», ni «anti-ours» mais «**anti-tags**». C'est une **lettre cosignée par 122 personnes** de diverses communes de la vallée et de ses environs.

La lettre a été **envoyé pendant la 3ème semaine d'Août** aux mairies concernées par ces tags, aux services départementaux concernées, à la Communauté des communes concernée, au président du Conseil Départemental et aux deux élus de notre canton de la vallée des gaves, au préfet, au sous-préfet d'Argelès-Gazost, à la députée et à la sénatrice.

~~~~~

[Adresse du destinataire]

[Adresse du destinataire]

[Adresse du destinataire]

[Adresse du destinataire]

Objet : Tags en vallée d'Argelès-Gazost.

[Phrase destinataire],

Nous, habitants de la vallée d'Argelès-Gazost et de ses alentours, et cosignataires de cette lettre initiée par la jeunesse, nous nous permettons de vous alerter sur la forte présence de tags sur les routes et murs de nos communes et vous demandons collectivement l'effacement de tous les tags anti-ours de la vallée.

Étant donné que la responsabilité de l'entretien des routes est partagée entre les communes et le département, ce courrier est envoyé aux différentes autorités publiques du secteur.

En effet, des tags défavorables aux ours sont présents sur nos ronds-points, routes et murs. Nous en relevons environ 130, sur de nombreuses communes. Pour vous permettre de voir concrètement de quoi nous parlons, une fiche est jointe à cette lettre pour vous permettre d'accéder simplement et rapidement aux ressources que nous mettons à votre disposition pour vous aider à mieux vous rendre compte de la situation. Ces ressources sont d'une part un **dossier**

**en ligne comportant toutes les photos** de tous les tags relevés dans nos communes et d'autre part une **carte interactive type «Google Maps»** présentant tous les tags à leur emplacement précis dans chaque commune. La consultation de ces ressources nous semble absolument essentielle pour traiter correctement notre demande, notamment pour avoir connaissance des propos tenus.

Mais alors, pourquoi effacer ces tags anti-ours ?

Tout d'abord parce que cela contribue à la dégradation visuelle de la route. Cela diminue la visibilité de certains marquages au sol, notamment quand les tags utilisent les marquages déjà présents pour constituer des lettres. De plus, cela constitue un risque de surface glissante lorsque la route est mouillée. Les nombreux tags dans les ronds-points ne risquent pas de faire bon ménage avec les deux roues notamment.

De plus, ces tags posent plusieurs questions d'ordre juridique, d'une part au travers de la dégradation de biens publics, et d'autres part au travers des propos diffusés par ces tags.

Nous nous permettons quelques rappels juridiques pour que tout soit clair :

■ A propos de la dégradation de la voie publique :

D'après l'article 322-1 du Code pénal : «le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger».

■ A propos de la teneur des inscriptions :

Aujourd'hui en France, l'incitation à la destruction d'une espèce protégée n'est pas encore reconnue comme un délit. Mais les personnes appelant publiquement à la mort des ours ne sont cependant pas à l'abri de toute poursuite. L'article 121-7 du Code pénal précise bien que : «Est complice d'un délit la personne qui, sciemment, par aide ou assistance, en a facilité la préparation, la consommation ou qui, par don, promesse, menace, ordre, abus d'autorité ou de pouvoir, aura provoqué à une infraction ou donné des instructions pour la commettre.»

Si un acte irresponsable devait être commis, toute personne l'ayant encouragé serait considérée comme complice et poursuivie devant les tribunaux en même temps que son auteur. Dans ce cadre, nous pouvons nous interroger sur la responsabilité d'une commune ou d'un département à laisser en place sur ses routes pendant plusieurs années des tags incitant à des actes de dégradation ou destruction d'espèces protégées.

Ensuite, nous pensons que la présence de ces tags n'est bénéfique pour personne. En effet, que pense un touriste en arrivant dans notre belle vallée ? Ces tags ne renvoient qu'une image négative, d'une vallée désunie et en conflit. Tous les habitants de la vallée, vous et nous compris

bien sûr, souhaitent une vallée accueillante et touristique, et ces tags ne jouent pas en notre faveur. Puis, pour les locaux, cela représente une pollution visuelle sur l'ensemble de la vallée, et ne fait qu'entretenir ce sentiment de désunion et de conflit.

Le sujet de la présence des ours dans les Pyrénées est un sujet complexe. Nous, cosignataires de cette lettre, ne sommes pas «pro-ours» ou «anti-ours». Nous allons au delà de cette opposition simpliste et défendons la discussion, le débat, le consensus. Une cohabitation entre les éleveurs, les bergers, les touristes, et les ours est possible. Nous vous demandons d'ouvrir autant que possible le débat avec les personnes concernées, et de faire entendre cette question auprès de la région et des ministères compétents, pour qu'enfin règne une ambiance plus respectueuse et plus apaisée dans nos villages. C'est le rôle des pouvoirs publics de garantir un espace de débat respectueux entre les citoyens.

Enfin, nous avons la chance dans notre pays de bénéficier de moyens d'expression multiples comme des affiches, des manifestations, des marches, des événements, des conférences, des réunions publiques, des tribunes dans la presse, etc. Effectuer de grands tags partout sur les voies de circulation est, en plus d'être illégal, loin d'être la meilleure manière d'exprimer son opinion, vous en conviendrez. Comment ferions-nous si tous les citoyens exprimaient leurs opinions avec des tags sur les routes et les murs ? C'est à vous, et à tous les élus de nos territoires, de garantir que ces actes illégaux de dégradation ne soient pas ignorés et que les auteurs soient punis. Nous ne nous étalerons pas sur la pertinence des tags que nous dénonçons, car ils portent certains messages mensongers (par exemple «Touristes en danger») ou diffamatoires et manquant de cohérence (par exemple «Merci aux escrolos»).

Pour conclure, nous sommes nombreux dans cette vallée à ne pas vouloir de ces tags qui dégradent nos routes et nuisent au débat public. Cette lettre est l'expression d'un sentiment que de nombreux habitants de la vallée des Gaves et ces alentours partagent. Nous vous demandons donc, à la suite de l'initiative citoyenne que représente cette lettre cosignée, d'effacer ces tags, de permettre autant que possible un débat respectueux sur ce sujet essentiel qui est la place de l'ours dans les montagnes, et de tenir une position ferme face à l'acte illégal de taguer les routes.

Comme expliqué plus haut, cette même lettre sera envoyée aux différentes mairies des communes concernées par ces tags, à la préfecture et à la sous-préfecture, à la députée et à la sénatrice élues de notre circonscription, aux communautés des communes concernées, et aux services départementaux concernés.

Pour donner suite à notre demande, nous rencontrer, avoir davantage d'explications, ou si vous n'arrivez pas à accéder aux ressources que nous mettons à votre disposition, veuillez contacter [REDACTED], habitant de [REDACTED], au [REDACTED], ou par mail : [REDACTED].

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire ce courrier et de consulter les ressources que nous vous proposons, et attendons votre décision.

Nous vous prions de croire, [DESTINATAIRE] , en nos respectueuses salutations.

*LISTE DES SIGNATAIRES Nom Prénom Âge Commune*

~~~~~

Ressources :

Dossier Photo : <https://urlgo.fr/dossier-photos>

Cartographie des tags : <https://urlgo.fr/carte-tags>